

Les communes du Pays de Mormal confient l'urbanisme à l'interco

Publié le 25/06/2015 La Voix du Nord

Par Jonathan Carridroit

Après plusieurs heures de débat, mercredi, les membres de la Communauté de communes du Pays de Mormal ont décidé de transférer l'urbanisme à l'interco. Pour beaucoup, le transfert était inéluctable.



Mercredi, les 53 membres de la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) ont débattu près de 4 h 30 pour évoquer les dix-neuf points de l'ordre du jour dont le dernier a davantage déchaîné les passions, puisqu'il concernait le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Réunis à Gommeignies, les conseillers communautaires devaient choisir de transférer – ou non – les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements à la CCPM. Concrètement, l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage, la création d'un quartier, ou d'une route, ne seraient plus décidée par les communes seules, mais soumis au vote de la communauté. Idem pour les emplacements. Pour certains, choisir était synonyme de renoncer. « *Je suis un jeune maire, avec des projets, ça me fait mal au ventre de ne plus maîtriser les projets à l'avenir. Ça peut paraître ringard, mais je défends mon conservatisme* », explique Marie-Sophie Lesne, maire du Quesnoy. « *Devoir trancher dans l'urgence, moi ça m'énerve* », ajoute Elisabeth Pruvot, maire de Croix-Caluyau. Ne plus maîtriser le foncier dans leurs communes, voir diminuer son pouvoir en faveur de la communauté, telles étaient les craintes de ces élus réticents au PLUI.

Plus de pouvoir pour les petits

D'autres n'avaient pas encore consulté leur conseil municipal autour de cette question. N'hésitant pas à parler de « 49-3 » (en rapport avec la loi Macron), Charles Degardin, maire de Saint-Vaast-la-Vallée, a même demandé un « *vote nominatif* ». Certains élus ont parfois rivalisé d'éloquence pour convaincre l'autre camp. « *Les maires de petites communes retrouveront du pouvoir* », explique Guillaume Lesourd, élu à Bavay,

Pourquoi ? Parce que les petites communes pèseront aussi sur les projets concernant d'autres lors des votes de projets d'urbanisme, même si celui-ci ne concerne pas sa commune. De quoi attiser les craintes.

Inéluctable

Le délégué communautaire et président du Parc de l'Avesnois, Paul Raoult, enfonce le clou.

« Il faut voir à l'échelle du territoire. Si l'on reste sur son clocher, il n'y aura pas de dynamique territoriale et économique. L'environnement, La Sambre, ça ne se décide pas au niveau des communes (...) Il faut le prendre sans le subir avec des subventions à la clef. » Car le transfert automatique interviendra en mars 2017, avec une baisse des subventions. Neuf abstentions et onze votes contre le passage au PLUI, mais trente-trois votes favorables. La mesure est passée. Guislain Cambier, président de la CCPM, a tenu à rassurer les derniers réfractaires. *« L'interco ne préemptera pas dans vos communes. »*